

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 27 septembre 2013  
(convocation du 16 septembre 2013)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Sept Septembre Deux Mil Treize à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. ROSSIGNOL Clément, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELATTRE Nathalie, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, M. VERNEJOU Michel, Mme WALRYCK Anne.

### EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. DAVID Alain à M. TURON Jean-Pierre  
M. BRON Jean-Charles à M. BRUGERE Nicolas jusqu'à 9h55  
M. CHAUSSET Gérard à M. DANJON Frédéric à compter de 12h50  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe jusqu'à 9h50  
M. HERITIE Michel à M. LAGOFUN Gérard à compter de 13h00  
M. OLIVIER Michel à M. GUICHARD Max à compter de 11h45  
M. PIERRE Maurice à Mme CARTRON Françoise à compter de 11h40  
M. PUJOL Patrick à M. GUICHEBAROU Jean-Claude  
M. ROSSIGNOL Clément à Mme NOEL Marie-Claude à compter de 12h50  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain  
M. TOUZEAU Jean à Mme FAORO Michèle  
M. SOUBABERE Pierre à M. TRIJOLET Thierry à compter de 10h30  
Mme TERRAZA Brigitte à Mme DE FRANCOIS Béatrice à compter de 12h15  
M. BOUSQUET Ludovic à Mme DELATTRE Nathalie à compter de 12h  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles  
M. DAVID Yohan à M. DAVID Jean-Louis

Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. MOULINIER Maxime  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCHENE Michel à compter de 12h  
M. EGRON Jean-François à Mme LIMOUZIN Michèle à compter de 12h30  
Mme EL KHADIR Samira à M. BENOIT Jean-Jacques à compter de 12h35  
M. GUICHOUX Jacques à Mme. BALLOT Chantal  
M. JOANDET Franck à M. HURMIC Pierre à compter de 11h55  
M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle  
M. LOTHAIER Pierre à M. MOGA Alain  
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane  
Mme PIAZZA Arielle à Mme BREZILLON Anne à compter de 10h50  
M. POIGNONEC Michel à M. QUANCARD Denis  
M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel  
M. REIFFERS Josy à M. ROBERT Fabien à compter de 11h  
M. SOLARI Joël à M. RAYNAL Franck

### EXCUSES :

M. ASSERAY Bruno

### ABSENT :

M. MAURRAS Franck

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Fonds de Proximité d'Intérêt Communal - FIC - Recalage de la programmation  
2013-2014-2015 de l'Assainissement Eaux Pluviales - Adoption**

Monsieur TURON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le Fonds d'Intérêt Communal pour sa part « assainissement - eaux pluviales » est une composante du Fonds de Proximité mis en place par la délibération 2009/0305 du 29 mai 2009. Il est destiné à financer les travaux d'équipement en réseaux secondaires d'assainissement Eaux Pluviales.

Par délibération 2012/0412 du 22 juin 2012, les enveloppes du Fonds d'Intérêt Communal ont été reconduites dans le respect des dispositions de la délibération 2009/0305.

Par délibération 2013/0063 la programmation 2013/2014 /2015 a été adoptée ainsi que le principe d'un recalage à mi exercice.

Le montant annuel du FIC assainissement Eaux pluviales s'élève à 4 019 000 € pour l'année 2013 et sa répartition par commune est celle votée en 2009 confirmée par la délibération 2012/0412. Une dotation supplémentaire de 35 000€ a été attribuée au BS 2013 à la ville de Martignas sur Jalle suite à son intégration dans la Communauté Urbaine de Bordeaux.

Pour l'année 2014, le montant annuel du FIC Assainissement Eaux Pluviales est réduit de 10% conformément aux principes arrêtés dans le cadre du Débat d'Orientation du PPI tenu en mars 2013, pour atteindre un montant de 4 023 000 € intégrant la commune de Martignas sur Jalle.

Dans la mesure où il s'agit d'opérations de maîtrise d'ouvrage communautaire, il convient d'en arrêter la liste par délibération du Conseil de Communauté. Il est ainsi proposé une programmation triennale 2013/2014/2015 présentée par direction territoriale, par commune et par année dans les fiches annexées.

Pour l'année 2015, cette proposition est faite à titre indicatif dans l'attente de la décision de la prochaine mandature et afin de planifier les études en 2013 pour l'année 2015.

Des fiches de programmation ont été établies par année et par commune et présentées par direction territoriale. Chaque fiche de programmation se décompose en 3 parties :

- La partie « programme » rassemble les opérations d'eaux pluviales
- La partie « acquisitions » rassemble les acquisitions à réaliser
- La partie « bilan financier prévisionnel » intègre tous les événements financiers connus permettant de faire un point prévisionnel de la consommation du fic Eaux pluviales, pour chaque année de programmation.

Pour chaque opération sont mentionnés :

- son stade d'avancement au moment de l'établissement de la présente programmation selon 5 niveaux (Programme = Définition des besoins, EP = Etude Préliminaire, AVP = Avant projet, PROJET, AO = Appel d'offres)
- le stade auquel la direction territoriale devra porter l'opération à l'issue de l'année 2013 selon ces mêmes 5 niveaux ou, pour les opérations devant être réalisées en 2013, deux autres niveaux (Travaux, acquisitions).

Les programmations triennales FIC Eaux Pluviales et FIC Voirie concernant la même période de 2013 à 2015 sont présentées simultanément aux différentes commissions pour permettre la fongibilité de ces deux enveloppes telle que définie dans la délibération 2009/0305 du 29 mai 2009 : un tableau récapitulatif des programmations triennales de ces deux fonds permet de visualiser la fongibilité entre le FIC Voirie et le FIC Eaux Pluviales ainsi que l'équilibre des enveloppes individuelles par commune visé à fin 2014, année de fin de mandat.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

### **Le Conseil de Communauté,**

**VU** la délibération n° 2009/0305 du 29 mai 2009, décidant la création du Fonds de Proximité

**VU** la délibération n° 2012/0412 du 22 juin 2012, confirmant l'enveloppe globale du FIC Eaux Pluviales et sa répartition par commune pour les années 2013 et 2014

**VU** le principe d'un écrêtement de 10% des dépenses d'équipement directes arrêté dans le cadre du Débat d'Orientation du PPI tenu en mars 2013, appliqué à l'enveloppe du FIC Eaux Pluviales en 2014.

ENTENDU le rapport de présentation

## **CONSIDERANT QUE**

Qu'il convient de prévoir la programmation triennale 2013/2014/2015 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de l'assainissement Eaux Pluviales

## **DECIDE**

### **Article unique :**

Le programme triennal 2013/2014/2015 du Fonds de Proximité d'Intérêt Communal (FIC) de l'assainissement Eaux Pluviales (EP) tel qu'il résulte des priorités définies par les municipalités est adopté selon les fiches de programmation jointes.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 27 septembre 2013,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
8 OCTOBRE 2013**

**PUBLIÉ LE : 8 OCTOBRE 2013**

**M. JEAN-PIERRE TURON**